

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 février 2012**

Décision n° **B-2012-2984**

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : Carré de Soie - Mise en oeuvre du projet urbain - Mission d'études, d'expertises et de conseils -
Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale - Missions territoriales

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme David M.), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Bouju, Assi.

Absents non excusés : MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 février 2012**Décision n° B-2012-2984**

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Carré de Soie - Mise en oeuvre du projet urbain - Mission d'études, d'expertises et de conseils - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Missions territoriales

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les études lancées sur le Carré de Soie ont permis :

- d'élaborer le projet urbain du Carré de Soie, qui fixe, avant même le démarrage de toutes opérations, les grands objectifs de développement de ce territoire de plus de 500 hectares ;
- d'assurer l'émergence et la mise en œuvre des premières opérations : pôle de commerces et de loisirs, requalification de voiries structurantes, plan d'aménagement d'ensemble TASE autour du pôle multimodal se traduisant, aujourd'hui, par la création d'immeubles tertiaires et le développement de l'opération Bouwfonds Marignan.

Le marché d'études en cours a permis :

- de définir ces programmes d'aménagement sur les projets cités précédemment,
- d'assurer un conseil et une expertise sur les projets en cours ou en développement sur le territoire du Carré de Soie,
- de conduire les études de cadrage urbain sur les secteurs amenés à se développer à plus ou moins long terme (secteur Bohlen Garibaldi, secteur Alstom, etc.).

Au-delà des opérations réalisées ou en cours citées précédemment, le projet urbain du Carré de Soie, projet d'agglomération identifié comme territoire de développement au sein de la couronne "est", va continuer à se déployer sur les années à venir. On estime à un développement de l'ordre de 500 000 mètres carrés d'activités économiques et 600 000 mètres carrés d'habitat. Il est donc nécessaire de se doter d'outils adaptés afin d'assurer la continuité de la mise en œuvre du projet, réactivité et adaptabilité face aux décisions publiques et privées, mise en cohérence des actions, etc.

Le marché actuel arrivant à échéance, il est important de se doter d'un nouveau marché permettant d'assurer le déploiement du projet du Carré de Soie dans de bonnes conditions.

Il s'agit donc aujourd'hui :

- de déployer le projet urbain dans son ensemble,
- de le préciser dans ses déclinaisons opérationnelles (Gimenez, Chénier, Tase, Yoplait, etc.),
- de renforcer les enjeux environnementaux,
- d'actualiser le projet urbain (datant de 2006) en prenant en compte notamment les problématiques de densification et de qualité des sols,

- d'accompagner le volet opérationnel basé en partie sur du partenariat public-privé, nécessitant de l'expertise urbaine renforcée et des missions complémentaires de programmation urbaine et d'espace public.

Ainsi, dans le cadre du renouvellement du marché de prestataire dédié au projet du Carré de Soie, les enjeux sont de mettre en place une équipe pouvant répondre aux enjeux suivants :

- garantir un développement cohérent du projet du Carré de Soie afin que ce projet urbain devienne une réalité tangible,
- renforcer le volet environnemental du projet : établir un vrai discours environnemental sur le projet urbain du Carré de Soie à décliner sur opérations publiques ou privés,
- accompagner de manière cohérente le déploiement du projet prenant en compte la nécessaire réactivité et souplesse à avoir dans les études et expertises ainsi que la relative imprévisibilité des enchaînements opérationnels,
- assurer la cohérence de la mise en œuvre du projet urbain du Carré de Soie à la fois par l'élaboration de programmation urbaine et par l'élaboration de programme d'opérations de maîtrise d'œuvre (voirie et espaces public).

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics. Le marché sera composé de 4 lots techniques correspondants à chaque compétence attendue et permettant une coordination de tous les intervenants par le titulaire du lot 1, mandataire du groupement.

Le marché fait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 1 année, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporte un engagement de commande minimum de 170 000 € HT, soit 203 320 € TTC et maximum de 510 000 € HT, soit 609 960 € TTC annuellement.

Dans le respect des articles 53 et suivants, et 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 janvier 2012, a classé les offres et choisi celle du groupement Dumetier Design/HYL/Tribu/Algoe/Safege.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de prestations relatif à une mission d'études, de conseils et d'expertises pour la mise en œuvre du projet urbain du Carré de soie et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Dumetier Design/HYL/Tribu/Algoe/Safege, pour un montant annuel minimum de 170 000 € HT, soit 203 320 € TTC et maximum de 510 000 € HT, soit 609 960 € TTC. Ce marché conclu pour une durée ferme de 1 année est reconductible de façon expresse 3 fois une année.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 609 960 € maximum annuel, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 617 400 - fonction 824 - opération n° OP06O0984.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 février 2012.